

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243, Tel: (251-11) 551 38 22, Fax: (251 -11) 551 93 21, (251-11) 5514227
Email : ou-ews@telecom.net.et www.africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
125^{EME} REUNION
2 MAI 2008
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CXXV)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à ses 121^{ème} et 125^{ème} réunions tenues respectivement le 24 avril et le 2 mai 2008, a procédé à des échanges de vues sur les relations entre la République de Djibouti et l'Etat d'Erythrée, à la suite de la lettre envoyée au Conseil, le 24 avril 2008, par le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République de Djibouti au sujet de la situation à la frontière entre les deux pays.

Le Conseil a noté que la Commission a formellement écrit aux deux pays, le 1^{er} mai 2008, pour recueillir autant d'informations que possible sur la situation prévalant à leur frontière commune et sur les mesures qu'ils auraient prises pour régler cette situation à l'amiable.

Le Conseil a exhorté les deux pays à faire preuve d'une retenue maximale et à régler tout différend qui pourrait les opposer à travers le dialogue et sur la base des principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'UA et des autres instruments pertinents de l'UA, y compris le respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance et la promotion du bon voisinage.

Le Conseil a encouragé la Commission à rester en contact étroit avec les deux pays et à suivre l'évolution de la situation afin de prendre toute action qui serait jugée appropriée, y compris l'envoi, en temps utile, d'une mission pour évaluer la situation sur le terrain et entreprendre des consultations avec les autorités compétentes des deux pays.